
NOTE BIO(79) 292 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. BURGHARDT DGI, LECOMTE
DG VIII, COMLMANT SECRETARIAT GENERAL

RENDEZ-VOUS DE MIDI DU 24 SEPTEMBRE 1979

432

1. RAPPORT ORAL SUR LE CHANGEMENT DES PARITES AU SEIN DU
SME, DECISIONS PRISES LE 23 SEPTEMBRE PAR LES MINISTRES
DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ET LES GOUVERNEURS DES BANQUES
CENTRALES DES PAYS DE LA CEE PARTICIPANT AU SYSTEME MONE-
TAIRE EUROPEEN (VOIR BIO(79) 291).
2. VISITE OFFICIELLE DU PRESIDENT JENKINS EN AUTRICHE :
A L'INVITATION DU CHANCELIER BRUNO KREISKY, LE PRESIDENT
JENKINS SE RENDRA EN VISITE OFFICIELLE A VIENNE LES 1 ET
2 OCTOBRE 1979. IL AURA DES ENTRETIENS AVEC LE PRESIDENT DE
LA REPUBLIQUE, M. RUDOLF KIRCHSCHLAEGER, LE CHANCELIER
KREISKY, D'AUTRES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES MEMBRES DU
PARLEMENT AUTRICHIEN.
3. RAPPORT SPIERENBURG : (R. BEETHAM)
M. DIRK SPIERENBURG, PRESIDENT DU GROUPE DE PERSONNALITES
INDEPENDANTES, INVITE A EXAMINER LES STRUCTURES, LE FONC-
TIONNEMENT ET LA POLITIQUE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION,
A PRESENTE SON RAPPORT A LA PRESSE (IL VOUS SERA ENVOYE PAR
EXPRESS). IL EN A RESUME LES CONCLUSIONS SUIVANTES :
1. FAIBLESSES DE LA COMMISSION :
- MANQUE DE COHESION ET COORDINATION;
 - MANQUE DE DISTRIBUTION EQUITABLE DE PORTEFEUILLES ENTRE
COMMISSAIRES;
 - MANQUE DE COMMUNICATION VERTICALE;
 - DEVALUATION DU ROLE DES DIRECTEURS GENERAUX;
 - EN DEPIT D'UN NOMBRE TOTAL D'EFFECTIFS NON ELEVE, LA
DISTRIBUTION EN EST INSUFFISANTE;
 - MANQUE DE CONDITIONS D'UNE CARRIERE EUROPEENNE.
2. AMELIORATIONS PROPOSEES AU NIVEAU DU COLLEGE POUR CREER
UNE COLLEGIARITE PLUS REELLE :
- REDUCTION DU NOMBRE DES MEMBRES DE LA COMMISSION, LORS
DE L'ELARGISSEMENT A LA GRECE, A 10 (12 LORS DE L'ENTREE
DU PORTUGAL ET DE L'ESPAGNE);
 - RENFORCEMENT DE LA PRESIDENCE : AU PRESIDENT ET A UN
VICE-PRESIDENT DEVRAIT ETRE CONFIE L'ENSEMBLE DES COM-
PETENCES HORIZONTALES. LA PRESIDENCE DEVRAIT ETRE CHARGEE

////

NNNN

Cher

- DE LA COORDINATION ET DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX
- DE LA COMMISSION;
- - MEILLEUR EQUILIBRE ENTRE LES AUTRES COMMISSAIRES : REDUCTION DES DIRECTIONS GENERALES A 8; A CHAQUE COMMISSAIRE UN SEUL PORTEFEUILLE VERTICAL.
- 3. AMELIORATION AU NIVEAU DES SERVICES :
- - A CHAQUE PORTEFEUILLE CORRESPOND UNE DG AGGRANDIE;
- - REAFFIRMATION ET ENCOURAGEMENT DU ROLE DES DIRECTEURS GENERAUX PLUTOT QUE CELUI DES CABINETS;
- 4. CARRIERES :
- - PROMOUVOIR LA MOBILITE DES JEUNES FONCTIONNAIRES : POLITIQUE DE PROMOTION PLUS REGULIERE BASEE SUR UN PROFIL INDICATIF;
- - RECRUTEMENT D'AGENTS AYANT UNE EXPERIENCE EXTERIEURE, SANS PORTER ATTEINTE AUX PERSPECTIVES DE CARRIERE DU PERSONNEL PERMANENT;
- - ENCOURAGEMENT DE PRETRAITE POUR CERTAINS FONCTIONNAIRES.
- 5. ROLE DE LA COMMISSION :
- LA COMMISSION DOIT ETRE RENFORCEE POUR L'EQUILIBRE DES INSTITUTIONS ET POUR ETRE EN MESURE DE CONTINUER A JOUER PLEINEMENT SON ROLE IMPORTANT D'INTERLOCUTEUR DU CONSEIL EUROPEEN, DU CONSEIL ET DU PARLEMENT EUROPEEN. ELLE DOIT ETRE INDEPENDANTE ET FORTE : UNE COMMISSION SANS ASSEZ DE PRESTIGE ET D'EFFICACITE NE PEUT PAS ETRE UN PARTENAIRE VALABLE DU CONSEIL ET DU PARLEMENT.
- 6. POINTS PRINCIPAUX ■■■■■■ RESSORTANT DES QUESTIONS :
- - LE GROUPE N'A PAS ■■■■■■ TRAITÉ DE QUESTIONS LINGUISTIQUES : ELLES FONT L'OBJET D'UN EXAMEN PAR LES 'TROIS SAGES';
- - DROITS DU PARLEMENT SUR LA COMMISSION : CE PROBLEME NE FIGURAIT PAS DANS LE MANDAT DU GROUPE ET SERA TRAITÉ PAR LES TROIS SAGES. EN OUTRE, LE GROUPE S'EST LIMITE A FAIRE DES PROPOSITIONS QUI NE DEMANDENT PAS DE MODIFICATIONS DES TRAITES;
- - VOT■■■■■EDANS LA COMMISSION : LE GROUPE N'A PAS PROPOSE DE CHANGEMENTS. LES METHODES DE PRENDRE DES DECISIONS DEPENDENT DU STYLE DU PRESIDENT. SANS OU AVEC VOTES, IL FAUT QUE TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION S'ENGAGENT A APPUYER SES DECISIONS;
- - LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DOIT TOUJOURS ETRE UN HOMME DE TAILLE POLITIQUE AFIN DE POUVOIR PARTICIPER A TITRE EGAL AU CONSEIL EUROPEEN. LES AUTRES MEMBRES DE LA COMMISSION POURRAIENT ETRE UN MELANGE D'HOMMES POLITIQUES ET D'EXPERTS.

- - LES CABINETS DEVRAIENT ETRE RAMENES AU ROLE DE COORDINATION
- ENTRE COMMISSAIRES, DE RENSEIGNER LEUR COMMISSAIRE SUR LES
- DIFFERENTS SECTEURS ET DE LUI RENDRE DES CONSEILS POLI-
- TIQUES;
- - AVEC UN PARLEMENT DIRECTEMENT ELU, LES COMMISSAIRES N'ONT
- PLUS LE MEME BESOIN DE FAIRE AUTANT DE DISCOURS DANS LEUR
- PAYS : LEUR PRIORITE DEVRAIT ETRE LEUR TRAVAIL ■■■■■■ AU
- SEIN DE LA COMMISSION ET AVEC LE CONSEIL ET LE PARLEMENT;
- - LES PERSPECTIVES D'APPLICATION DU RAPPORT SONT BONNES :
- C'EST LE PRESIDENT JENKINS QUI A DECIDE QUE CE RAPPORT SOIT
- PUBLIE, CE QUI DONNE UN CERTAIN ESPOIR.

■ 7. REACTION DE LA COMMISSION :

- LE PORTE-PAROLE A FAIT LA DECLARATION SUIVANTE (IP(79) 218) :
- '■ LA COMMISSION A RECU LE RAPPORT DU GROUPE DE PERSONNALI-
- TES INDEPENDANTES QU'ELLE AVAIT INSTITUTE EN JANVIER 1979 EN
- VUE D'EXAMINER LA STRUCTURE, LE FONCTIONNEMENT ET LA POLI-
- TIQUE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION. LE PRESIDENT DE LA COM-
- MISSION A EXPRIME SON APPRECIATION AU PRESIDENT DU GROUPE,
- M. L'AMBASSADEUR DIRK SPIERENBURG, POUR LA QUALITE DU RAPPORT
- ET LA RAPIDITE AVEC LAQUELLE IL A ETE ETABLI.
- LE RAPPORT FORMULE UN CERTAIN NOMBRE DE RECOMMANDATIONS DE
- GRANDE PORTEE QUE LA COMMISSION EXAMINERA AVEC ATTENTION, EN
- PARTICULIER AU COURS DE SA REUNION SPECIALE DE DEBUT OCTOBRE.
- EN CE QUI CONCERNE LES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE PERSON-
- NEL, LA COMMISSION EST CONSCIENTE DE LA NECESSITE D'UNE ETUDE
- ET D'UNE PREPARATION TRES APPROFONDIES AVANT LEUR MISE EN
- OEUVRE ET AUCUNE DECISION NE SERA PRISE SANS UN EXAMEN COM-
- PLET DE LEURS IMPLICATIONS POUR LE PERSONNEL.
- LES SYNDICATS ET LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES SERONT
- PLEINEMENT CONSULTEES. '

4. MATERIEL DIFFUSE :

- -----
- RAPPORT SPIERENBURG AVEC RESUME
- IP(79) 218: DECLARATION DU PORTE-PAROLE SUR CE RAPPORT (VOIR
- ■■■■■■ CI-DESSUS)
- IP(79) 216: COOPERATION AGREEMENT BETWEEN THE COMMISSION OF
- THE EUROPEAN COMMUNITIES AND THE GOVERNEMENT OF THE UNITED
- STATES (OSHA AND NIOSH) IN THE FIELD OF OCCUPATIONAL HEALTH
- AND SAFETY.

AMITIES,
P. CERF COMEUR
NNNN